



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/09/2011

L'an deux mil onze, le 23 septembre, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique à 20h30

•Personnes présentes :

Martine SOREL Maire, Laurent DESCHAMPS, Martien DELILLE Adjoint, Philippe BOUILLETTE, Olivier ROUSSELET, Lydia MILCZAREK, Claudine ERNOTTE, Patricia DEHANT

•Personnes excusées : Valérie GAUTROT (pouvoir), Barbara DESLAVIERE (pouvoir)

Lydia MILCZAREK a été nommée secrétaire de séance.

•Aide aux familles : Madame le Maire propose de reconduire l'aide aux familles qui participent aux activités du Foyer Rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte de reconduire cette aide de 30 € par participant et pour une activité.

Cette décision fait l'objet d'une délibération.

•Délibération régime indemnitaire

Le Maire propose au Conseil d'attribuer au personnel communal une Indemnité d'Administration et de Technicité, compte tenu du travail accompli et de l'assiduité. Cette prime est accordée au prorata des heures effectuées et sera versée annuellement en novembre. Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité des présents cette décision.

•Délibération création de poste adjoint administratif 1^{ère} classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Madame Cécile HERBAUT ayant été reçue à l'examen professionnel d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, le Conseil décide à l'unanimité de créer le poste afin de procéder à son avancement de grade.

•Décision modificative M49

Afin de procéder au règlement de la facture du bureau d'étude CERESE concernant l'aptitude des sols à recevoir un assainissement au Foyer Rural pour un montant de 500€, une décision modificative doit être votée afin de verser les crédits nécessaires du compte 022 au compte 023.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette décision.

•Décision modificative 1^{ère} échéance du tracteur

Madame le Maire rappelle que la première échéance concernant l'achat du tracteur sera prélevée en octobre et qu'il convient d'affecter les crédits nécessaires à son règlement aux comptes 66111(dépenses de fonctionnement) et 1641 (dépenses d'investissement) par le débit du compte 022 (dépenses imprévues).

Le Conseil approuve à l'unanimité cette décision.

•Avis d'arrêté de transport des bois ronds

Suite aux dégâts provoqués par la tempête de 1999, la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001 introduit la possibilité de transport de bois ronds pour un tonnage de 40 à 57 tonnes. Un travail a été réalisé conjointement avec les services de la DRIAAF afin de revisiter la pertinence des itinéraires approuvés par les arrêtés précédents et les compléter, pour s'assurer des continuités régionales et desservir les ports et massifs forestiers. Monsieur le Préfet sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le projet d'arrêté et la carte des itinéraires.

Le Conseil n'a pas de remarques particulières à émettre.

•Vote du taux de la fiscalité de l'aménagement

La taxe d'aménagement se substitue à quatre taxes (TLE, TC-TLE, TDCAUE, TDENS et une participation PAE), dont il convient de fixer le taux.

A l'unanimité le Conseil adopte le taux de 5% (taux de l'ex-taxe d'équipement institué sur la commune).

•Point sur la Commission travaux

Laurent DESCHAMPS indique que :

- la réfection de la Sente du Champ va démarrer dans les prochains jours, il est prévu d'en informer personnellement les riverains.
- la portion de route en haut de la Sente des Taillis sera terminée ainsi qu'une portion de la Rue Gauthier.
- il est prévu l'achat de poêles pour chauffer l'église.

Point sur la Commission animation

La Commission :

- se félicite du nombre de participants à la sortie Marché de Noël de Reims, **il reste encore une dizaine de places, elle rappelle que la journée coûte 38 € pour les adultes et 33 € pour les enfants jusqu'à 12 ans transport et repas compris.**
- indique également que l'organisation du repas des seniors est au point.

Questions diverses

-Mise en sécurité du car scolaire recours contre la décision de l'ABF

Madame le Maire indique qu'elle a participé à la commission de recours du 1^{er} juillet et que celle-ci composée essentiellement d'architectes a, contre toute attente, s'agissant de la sécurité d'enfants, confirmé les remarques de Monsieur BELLON. Le Conseil Général maintient néanmoins la subvention obtenue par Monsieur MULLER.

Aussi en tout dernier recours, Madame le Maire, par un courrier, demande l'intervention de Monsieur le Président de la République, à suivre.....

-Prévention de la délinquance participation citoyenne

Monsieur le Lieutenant GAUVILLE Commandant de la Brigade de Magny propose aux communes d'adhérer au dispositif « neighbour watch » ce sont des citoyens particulièrement sensibilisés aux questions de sécurité et à la protection de leur environnement, ils surveillent et signalent tout agissement suspect dans leur quartier. Les citoyens volontaires sont fédérés autour des élus, des unités de gendarmerie, du Procureur de la République.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal ne juge pas nécessaire dans l'immédiat d'adhérer à ce dispositif.

-L'association des Maires et Adjoints du Canton

Madame le Maire indique que l'Assemblée Générale du 16 septembre dernier avait pour but le remplacement de Monsieur FLEURIER au bureau de l'Association, 2 candidats se sont proposés Monsieur JAVELOT Maire de MONTREUIL et Monsieur de MAGNITOT Maire d'Omerville, Monsieur JAVELOT a été élu.

Le Conseil s'est ensuite réuni pour élire un nouveau Président, une seule candidature Monsieur JAVELOT élu.

-Parcelle de Pont Rû

Madame le Maire fait part au Conseil de l'intention de Madame DROLON d'acquérir à titre personnel la parcelle de Pont Rû actuellement plantée de peupliers pour en faire une pâture.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal ne s'oppose pas à ce projet et autorise Madame le Maire à réaliser cette vente.

-Intervention de Monsieur WARIN

Monsieur WARIN (habitant du Vaumion) se plaint de nuisances sonores occasionnées par quelques adolescents du village, identifiés, qui « squattent » régulièrement l'abri bus situé en face de chez lui. Il déplore également que cet abri bus qui avait été remis en état l'an passé par les enfants de la Cité de l'Espérance soit à nouveau dégradé, tags, vitres gravées, mégots de cigarettes et de joints jonchant le sol.

Madame le Maire lui rappelle qu'il ne doit pas hésiter à l'appeler ou les adjoints pour constater les faits.

Madame le Maire indique que ces mêmes troubles ont lieu à l'abri bus face au Château avec les mêmes effets et rappelle que toute consommation d'alcool est interdite sur la voie publique arrêté n° 2010-20 du 15 octobre 2010, tout contrevenant s'expose à des poursuites.

Nous demandons aux parents des ces adolescents de veiller à ce qu'ils respectent les lois en matière de bruit et restent corrects avec les riverains ou toute personne qui se permet à juste titre des remarques.

Monsieur WARIN se plaint de la vitesse excessive de certains automobilistes, nous rappelons que la vitesse en zone urbaine est limitée à 50 km/h. Il demande s'il ne serait pas possible d'organiser un stationnement Grande Rue du Vaumion qui permettrait de ralentir la vitesse.

Le Conseil lui confie, avec l'aide de Claudine ERNOTTE, le soin de faire des propositions.

Date du prochain Conseil : le 18 novembre 20h.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H30.

Le Maire, Martine SOREL

FESTIVAL DU VEXIN

N'oubliez pas le concert du 15 octobre à 19h à l'église
Vous pouvez retirer les places en Mairie (10 € pour les Amblevillois,
gratuit pour les moins de 18 ans) L'église sera chauffée !



L'Association des services à domicile

Qui peut vous changer la vie

Familles /Célibataires/Retraités.

Garderie d'enfants, ménage, repassage, course

Personnes fragilisées : âgées, malades, handicapées

Aide pour les actes essentiels de la vie

ADMR du Vexin Ouest

4 Grande Rue 95510 Vétheuil.

Tel : 01 34 78 09 20/ 06 80 54 36 39

admr.vo@orange.fr